

*Branche Education routière de la FNA*

**Monsieur NICOLAS THIERSE,  
Directeur général adjoint,  
Pôle formation Professionnelle et Apprentissage,**

Conseil Général Ile-de-France,  
2 rue Simone Veil,  
93400 Saint-Ouen

Saint-Ouen, le 25 juillet 2023,

**Objet :** Retard de paiement du dispositif « chèques permis pour les jeunes en insertion »

Monsieur THIERSE,

Je me permets par la présente de vous alerter sur une situation préoccupante touchant de nombreuses écoles de conduite en Île-de-France, résultant de retards de paiement avec le prestataire Docaposte, qui est responsable de la mise en œuvre du dispositif « chèques permis pour les jeunes en insertion ».

Ce dispositif a été mis en place pour faciliter l'accès au permis de conduire pour les jeunes franciliens en situation d'insertion professionnelle. Son objectif louable a été perçu comme une opportunité majeure pour permettre à un plus grand nombre de jeunes de bénéficier d'une formation indispensable à leur insertion sociale et professionnelle.

Toutefois, nous constatons avec une profonde inquiétude que depuis le 15 mai dernier, les paiements aux écoles de conduite n'ont plus été effectués, et ce, malgré les prestations réalisées. Les retards de paiement sont actuellement en attente de validation des fonds par les comptes publics. Cette situation entraîne des conséquences désastreuses sur les professionnels de l'enseignement de la conduite, qui se trouvent maintenant dans une situation financière précaire, en raison de l'absence de financement et du non-remboursement de la part de la région.

Les écoles de conduite sont un maillon essentiel pour la réussite de ce dispositif et leur pérennité est directement liée à des paiements réguliers et prévisibles. Il est impératif d'agir rapidement pour résoudre cette situation et assurer une régularisation des paiements dus aux écoles de conduite participantes. Le succès de ce dispositif dépend de la solidité et de la confiance des partenariats établis entre la région, les prestataires et les écoles de conduite. En ne respectant pas ses

engagements financiers, cela risque de décourager de nombreux professionnels et d'entraver durablement l'accès au permis de conduire pour les jeunes en situation précaire.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et espérons que vous saurez accorder toute l'attention nécessaire à cette problématique.

En vous remerciant par avance pour vos démarches et solutions tant l'inquiétude est forte sur le terrain. Soyez assuré, Monsieur, de notre haute considération.

**Sandra CARASCO,**  
**Présidente de l'UNIC**



**Marie MARTINEZ,**  
**Vice-présidente de l'UNIC**

